

Bien conseiller ses proches, ça peut rapporter

Vos proches ont un projet ?

Parrainez-les, CAFPI
est là pour les accompagner !

Pour tout crédit

150 €

OFFERTS ⁽¹⁾

oooooooooooooooooooooooooooo

Assurance emprunteur

50 €

OFFERTS ⁽²⁾

cafpi.fr



PRÊT
IMMOBILIER

ASSURANCE
EMPRUNTEUR

REGROUPEMENT
DE CRÉDITS

CRÉDIT
PROFESSIONNEL

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. « Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. » « Pour tout prêt immobilier, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours ; l'achat est subordonné à l'obtention du prêt ; s'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées. » CAFPI S.A.S au capital de 11 395 600 euros - siège social : 111 avenue de France - Immeuble Memphis - 75013 PARIS - Tél. 01 69 51 00 00 - E-mail : cafpi@cafpi.fr - SIREN N° 510 302 953 - RCS PARIS - N° DE GESTION 2009 B 00365 - CODE APE 6619 B - ORIAS 09047385 - RCI0B N° 57 437 750 - Courtier en opérations de banque et en assurance - Membre de l'APIC, Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits - Retrouvez l'ensemble de nos partenaires bancaires sur www.cafpi.fr. Crédits photo : Shutterstock. IPNS Ne pas jeter sur la voie publique.

Comment parrainer ?

1

Transmettez-nous
les coordonnées
de votre filleul

2

Nous prenons contact
avec lui pour étudier
son projet immobilier

3

Une fois son projet
débloqué, vous êtes
récompensé !



COUPON DE PARRAINAGE

Le parrain

Nom : Prénom :

Téléphone : E-mail :

Votre filleul

Nom : Prénom :

Téléphone : E-mail :

Adresse :

Son projet :

☐

Tout crédit

☐

Assurance prêt
immobilier

(1) Le parrainage consiste en la mise en relation d'un filleul avec votre spécialiste CAFPI référent aboutissant à la réalisation d'une demande de prêt immobilier, d'un regroupement de crédits ou d'un crédit professionnel et sous réserve que votre filleul ne soit pas déjà en relation avec le réseau CAFPI. Le paiement auprès du parrain n'intervient qu'après règlement par le filleul des frais d'intermédiation dus à CAFPI, et dans un délai minimum de 30 jours après la signature de l'acte authentique.

(2) Le parrainage consiste en la mise en relation d'un filleul avec votre spécialiste CAFPI référent aboutissant à la mise en place d'un contrat d'assurance, et sous réserve que votre filleul ne soit pas déjà en relation avec le réseau CAFPI. Le paiement auprès du parrain n'intervient qu'une fois le dossier de votre filleul finalisé, après règlement par le filleul des frais d'intermédiation dus à CAFPI. Vous recevrez votre parrainage sous forme de chèques cadeaux, dans un délai minimum de 30 jours après le paiement de la première cotisation du filleul.

Le parrain fait son affaire personnelle de toutes déclarations et affiliations nécessaires auprès des organismes compétents et notamment des caisses de protection sociale, ainsi que de tous impôts au titre des B.I.C ou B.N.C, taxes et cotisations de quelque nature que ce soit.